

***Réunion régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Juste-du-Lac, tenue le 6 juin 2017 à la salle du Conseil de l'édifice municipal, à l'heure ordinaire des réunions, soit 19 h 30.***

Sont présents : Madame Céline Dubé Ouellet, maire, et messieurs les conseillers : André Langlais, Mario Guimont, Guy St-Pierre, madame la conseillère Denise Lord St-Pierre, formant quorum et siégeant sous la présidence de madame Céline Dubé Ouellet.

La secrétaire trésorière assiste également à la réunion.

**1. MOT DE BIENVENUE**

Madame Céline Dubé Ouellet procède à l'ouverture de la réunion par un mot de bienvenu.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR  
RÉSOLUTION 2017-06-82**

Madame la maire fait lecture d'un projet d'ordre du jour.

Il est proposé par           Denise Lord St-Pierre  
appuyé par                   André Langlais

Et résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé, en laissant le sujet « affaires nouvelles » ouvert.

Adoptée à l'unanimité

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 MAI 2017  
RÉSOLUTION 2017-06-83**

Les membres ont reçu copie de ce procès verbal dans les jours précédant la réunion.

Il est proposé par   Mario Guimont

Et résolu à l'unanimité d'en faire faire l'adoption.

Adoptée à l'unanimité

**4. ADOPTION DES COMPTES DE MAI 2017  
RÉSOLUTION 2017-06-84**

Les listes des dépenses sont présentées aux membres du Conseil sur support papier. Après en avoir pris connaissance et suivant information ou précisions si nécessaire,

Il est proposé par           André Langlais  
appuyé par                   Denise Lord St-Pierre

Et résolu que les comptes à payer au montant de 56 241.42 \$, des comptes payés en mai pour 31 512.04 \$, ainsi que les salaires payés au montant 11 536.95 \$, tels que décrits dans des listes déposées à cet effet, soient et sont adoptés.

**Adoptée à l'unanimité**

- Je certifie la disponibilité des fonds pour le paiement des présentes dépenses.

Nicole Dubé Chouinard, secrétaire-trésorière

- la conciliation bancaire en date du 31 mai est déposée.

**5. CORRESPONDANCE**

La correspondance suivante est lue et/ou déposée au Conseil par madame la maire et/ou la secrétaire :

► **SADC/ renouvellement adhésion**  
**Résolution 2017-06-85**

Il est proposé par       Guy St-Pierre

Et résolu que la municipalité de Saint-Juste-du-Lac renouvelle son adhésion à la SADC du Témiscouata, pour l'exercice 2017-2018, Le montant de la contribution est de 30\$.

Adoptée à l'unanimité

► **Fondation pour la persévérance scolaire de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs : demande de soutien financier; *sujet reporté***

**6. DOSSIERS DU MAIRE**

Madame la maire fait le suivi des réunions assistées et des dossiers en cours, pour le mois de mai :

- Gala du Fonds jeunesses
- Rencontre concernant le regroupement des OH
- Rencontre avec M. Claude Bourgoin- projet d'analyse économique et promotionnel du camping
- Table d'harmonisation du Parc National Témiscouata- préparation de la saison 2017.
- Rencontre des Fabriques du JALL : réalité et nouvelle organisation d'ici 2018

**7. ACCEPTATION DE SOUMISSION POUR DE L'ABAT-POUSSIÈRE**  
**RÉSOLUTION 2017-06-86**

La municipalité a demandé des prix à trois (3) entreprises offrant ce service. Deux ont déposé des offres pour le produit suivant : 35 000 litres de chlorure de magnésium.

Les aménagements Lamontagne : 0,345¢ /l  
Les Entreprises Bourget :       0,399¢ /l

Il est proposé par       Mario Guimont  
appuyé par               Guy St-Pierre

Et résolu que la municipalité de Saint-Juste-du-Lac accorde le contrat d'achat à l'entreprise Les Aménagements Lamontagne. Le service sera demandé pour le ou vers le 19 juin prochain.

Adoptée à l'unanimité

**8. A) PROJET ÉTUDIANT EMPLOIS CANADA/UNE DEMANDE**  
**ACCEPTÉE**

Équipe Emplois d'Été Canada informe la Municipalité qu'une contribution pour un (1) emploi étudiant est accordée, et ce pour un montant subventionner de 1,380\$. L'emploi retenu est celui d'un-e journalier-ère /horticole.

Suivant la demande d'appels de candidature, trois (3) offres ont été déposées. Celles-ci seront étudiées et les personnes retenues seront rencontrées au cours des prochains jours.

**8.B) Engagement d'un surveillant-e sauveteur à la plage municipale**

Suivant la demande d'appels de candidature pour un poste de surveillant sauveteur à la plage municipale, deux offres ont été déposées.

Celles-ci seront étudiées dans les prochains jours.

**9. APPUI MORAL POUR UN PROJET D'UNE SURFACE DE DEK HOCKEY ET FUTSAL/ MUNICIPALITÉ DE PACKINGTON**  
**RÉSOLUTION 2017-06-87**

La Municipalité de Saint-Juste-du-Lac a pris connaissance d'un projet de doter la patinoire couverte de Packington d'une surface de Dek hockey et Futsal. Le projet est expliqué, commenté et appuyé d'un montage financier.

Il est proposé par André Langlais

Et résolu

que la municipalité de Saint-Juste-du-Lac donne son *appui moral* à la Municipalité de Packington concernant leur projet de doter la patinoire couverte d'une surface de Dek Hockey et Futsal.

Adoptée à l'unanimité

**10. JARDINS CÉLESTES/ PERSONNE RESPONSABLE**  
**RÉSOLUTION 2017-06-88**

Il est proposé par Denise Lord St-Pierre  
appuyé par André Langlais

et résolu

que la municipalité de Saint-Juste-du-Lac nomme **Monsieur Jean Rodrigue**, responsable de l'entretien du Jardin Céleste situé sur le terrain de la fabrique de Saint-Juste. Pour ce travail, la municipalité alloue un montant de 100\$ en rémunération forfaitaire par mois. Cette entente prévoit également une allocation mensuelle pour *frais de déplacements* au montant de 150\$.

La durée de l'entente couvre la période de mai à novembre.

Adoptée à l'unanimité

**11. MODIFICATION AU DOSSIER 416059 À LA CPTAQ**  
**DOSSIER DE DENIS BÉGIN ET ROSELYNE LAPLANTE**  
**RÉSOLUTION 2017-06-89**

Dans un dossier présenté à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par Monsieur Denis Bégin & Madame Roselyne Laplante, sous le **Nº 416059** il est nécessaire d'apporter la précision qui suit à une résolution précédente dans ce dossier :

Il est proposé par Mario Guimont  
appuyé par Guy St-Pierre

Et résolu que la Municipalité de Saint-Juste-du-Lac modifie la résolution 2017-05-79 pour ce conformer à l'article 58.2 de la dite Loi :

*La municipalité de Saint-Juste-du-Lac indique par ailleurs qu'il n'y a d'autres espaces appropriés disponibles hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire la demande.*

Adoptée à l'unanimité

**12. AFFAIRES NOUVELLES**

**A) CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX**  
**Résolution 2017-06-90**

Considérant qu'il y a lieu de modifier le libellé de l'avis de motion donné lors de la réunion régulière tenue le 2 août 2016, concernant l'adoption d'un règlement modifiant le Code d'éthique et de déontologie des élus.

Il est proposé par Denise Lord St-Pierre  
appuyé par André Langlais

ET RÉSOLU

Que le procès verbal de la réunion régulière tenue le 2 août 2016 soit modifié au **point 10 : Code d'éthique et de déontologie, par le libellé suivant :**

Monsieur Mario Guimont, conseiller, ***présente*** et donne avis de motion que lors d'une réunion subséquente, un règlement (2016-09-268) sera adopté pour apporter la modification suivante au règlement 2014-01-253 ***Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux :***

***...interdire à tout membre d'un conseil de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité.***

***Réf. : article 7.1 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale***

**B) PEINTURE DE LA RÉTROCAVEUSE**  
**Résolution 2017-06-91**

Il est proposé par           Guy St-Pierre  
appuyé par                 André Langlais

et résolu que la municipalité de Saint-Juste-du-Lac accepte la soumission T'ério Peintures Ltée pour la mise à niveau de la carrosserie et de la peinture de la rétrocaveuse. Le prix de la soumission est de 3 900\$ +taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

**C) Nommer un responsable municipal au c.a de la CDT**  
**Résolution 2017-06-92**

Pour remplacer le représentant de la municipalité sur le Conseil d'administration de la CDT (Monsieur Mario Guimont)

Il est proposé par           Denise Lord St-Pierre  
appuyé par                 Guy St-Pierre

et résolu que monsieur André Langlais soit nommé le représentant du Conseil à ce poste, pour le terme du mandat.

Adoptée à l'unanimité

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Tenue selon le règlement en vigueur.

**13. CLOTURE DE LA RÉUNION**  
**RÉSOLUTION 2017-06-93**

À 20 h 05, il est proposé par André Langlais de clore la réunion.

Adoptée à l'unanimité

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
secrétaire-trésorière